

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 FEVRIER 2014

COMPTE-RENDU

L'an deux mil quatorze, le 22 février à 10h13 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Étaient présents : 51

Artenay M. Gudin Pascal	Baigneaux M. Viard Alain	Bazoches les Hautes M. Rabier Jeanl	Bougy lez Neuville M. Bordes Jean-Louis
Boulay les Barres M. Lanson Christian	Boulay les Barres M. Piedallu Maurice	Bricy M. Perdereau Louis Robert	Bricy M. Aubert Dominique
Bucy le Roi Mme Guérin Sandrine	Bucy le Roi M. Souchet Jean Francois	Chevilly M. Jolliet Hubert	Chevilly M. Texier Bernard
Coinces M. Della Monica	Coinces M. Hurault Jean Claude	Cormainville M. Marcault Guye	Cormainville M. Sicot Stéphane
Dambron M. Boucher	Dambron Mme Denizet Maryvonne	Fontenay sur Conie M. Hubert Michel	Fontenay sur Conie M. Moye Jean
Gidy M. Lopes Jean Michel	Gidy Picard Jean Claude	Guillonville M. Moreau Martial	Guillonville M. Hardy Romain
Huêtre M. Domicent Claude	La Chapelle Onzerain M. Chavigny Gilbert	Lion en Beauce M. Morize Christian	Loigny la Bataille M. Roger Pascal
Loigny la Bataille M. Hudebine Bruno	Lumeau M. Duchon Gérard	Neuville aux Bois M. Richard Jean-Louis	Neuville aux Bois M. Dubois Michel
Orgères en Beauce Mme Gouillard Annick	Patay M. Abraham Hubert	Poupry M. François Damien	Rouvray Ste Croix M. Ticot Jean Claude
Ruan M. Dreux Pierre	Ruan M. Saunier Alain	St Pérvay la Colombe M. Barrault Yves	Santilly M. Lachaume Jean-Paul
Santilly M. Scuri Marcel	Sougy M. Mérillon	Terminiers M. Campané Daniel	Tillay le Péneux Mme Le Louarn Laurence
Tillay le Péneux Mme Sevestre Chantal	Tournoisis M. Debrée B.	Trinay M. Lejard Jean-Luc	Villamblain M. Ruyffelaere David
Villeneuve sur Conie M. Dufour Alain	Villereau M. Marcoult Bernard	Villereau M. Porthault Jean-Bernard	

Pouvoir : M. Seugé donne le pouvoir à M. Richard

Votes : 51 présents + 1 pouvoir = 52 voix

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 10h 15.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée précédente n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président rappelle à l'assemblée le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les obligations légales

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (Art. L 2312-1, L 3312-1, L431 1-1 et L 5211-26 du CGCT).

Le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Les objectifs

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informé de l'évolution de la situation financière du syndicat.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il est ensuite présenté à l'assemblée, différentes données chiffrées sur l'exercice 2013 et les perspectives 2014.

SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT

Le compte administratif de 2013 devrait s'arrêter à :

FONCTIONNEMENT	
Recettes 2013	3 535 316,83 €
Dépenses 2013	3 590 677,21 €
Résultat 2013	-55 360,38 €
Report 2012	1 906 520,34 €
Résultat cumulé 2013	1 851 159,96 €

INVESTISSEMENT Compte tenu des RAR	
Recettes 2013	102 247,66 €
Dépenses 2013	193 505,45 €
Résultat 2013	-91 257,79 €
Solde 2012	+ 86 226,74 €
Résultat cumulé 2013	-5 031,05 €

- L'année 2013 a été marquée en avril par la mise en place du nouveau marché de collecte (porte à porte et apport volontaire). Ce nouveau marché est en baisse d'environ 12% par rapport au précédent. Cependant, le poste « collecte » ne représente que 50% environ des dépenses de fonctionnement.
- Le président rappelle à ce sujet les tonnages collectés qui montrent l'augmentation constante des dépôts en déchetteries.

	Tonnages OM		
	OM	Bacs jaunes emballages + JMR	Déchetteries
2012	5 565	1 293	8 669
2013	5 335	1 277	9 312

- La mise en place au 1^{er} janvier 2014 de la convention avec Eco DDS pour le traitement des Déchets Ménagers Spéciaux qui se traduit par une baisse des charges d'exploitation des déchetteries.
- La participation à BGV devrait rester stable.
- Emprunt :
Reste l'emprunt contracté en 2010 pour la réhabilitation des déchetteries.
(Emprunt 4000 000 € / Durée 10 ans / Taux fixe 2,66 %)
Annuité 2014 : 45 687,64 € dont 37 574,66 de capital et 8 112,98 d'intérêts.
- TVA :

Au 1^{er} janvier 2014, le taux normal est passé de 19,6% à 20% et le taux intermédiaire de 7% à 10% (applicable et non récupérable sur nos principaux marchés de prestation)

Compte tenu de tous ces éléments :

- en fonctionnement. Malgré la négociation à la baisse des marchés de collecte et du traitement des DMS, l'augmentation de la TVA et l'actualisation des prix des marchés, ainsi que l'augmentation constante des tonnages en déchetterie laissent envisager une légère augmentation des charges de fonctionnement pour l'année 2014.

- la section d'investissement : 2014 devrait être une année de pause en gros investissements.

Reste à prévoir :

- Acquisition de bacs jaunes
- Panneau d'affichage pour les horaires d'ouvertures des déchetteries.

L'Assemblée,

↪ **prend acte des données, contextes et perspectives et débat sur les orientations budgétaires afin de gérer ceux-ci au mieux.**

3. REMUNERATION TRAVAIL DE NUIT ET JOURS FERIES DE L'AMBASSADEUR DE TRI

Dans le cadre de son travail, Mlle LE RAY est amenée à effectuer des interventions sur le terrain tel que le suivi de collecte qui démarre à 5h (heure de nuit) et des animations qui peuvent avoir lieu le weekend et jours fériés.

Les heures payées en fonction du service fait seront rémunérées au taux en vigueur.

L'Assemblée,

- **Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (52 voix), vote pour la rémunération du travail heures de nuit et jours fériés.**

4. INFORMATIONS DIVERSES :

DECHETTERIES : Nouvelles dispositions

- Horaire d'été : Suite à un sondage effectué dans les enceintes des déchetteries par les gardiens, la majorité des gens remontent l'information qu'une $\frac{1}{2}$ journée supplémentaire est nettement préférable à un report de l'heure fermeture.

L'assemblée donne mission au bureau pour fixer les nouveaux horaires.

COMMUNICATION : Site internet

- Site du SIRTOMRA évolue, une page d'actualité est désormais mise à jour en fonction des évènements.
- Le journal du SIRTOMRA sera distribué au courant du mois de mars prochain. Les points qui figureront sont :
 - - Les horaires d'ouverture des déchetteries
 - - La mise en place DASTRI
 - - La présentation des nouvelles colonnes à verres
 - - Un rappel sur les consignes de tri et de la présentation des bacs.
 - - Existence de « TOTEM POINT TRI » pour les manifestations.
 - - Visite du site BGV
 -
- Une convention est signée avec DASTRI en début janvier 2014 pour la mise à disposition des fûts dans nos 4 déchetteries pour collecter des piquants, tranchants, de particuliers qui sont en auto traitement.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 11h50.